

PASSEPORT JEUNES 2023/2024

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de reconduire le « passeport jeunes » pour la saison 2023/2024 aux mêmes conditions, à savoir :

- Gratuité pour les familles.
- Participation du CCAS de **35 € qui seront versés au club ou à l'association** sur justificatif obligatoirement accompagné du (des) passeport(s) jeunes concerné(s).
- Il faut avoir 4 ans révolus à la date du 1^{er} janvier 2023 et moins de 20 ans à la même date et pratiquer un sport ou une activité culturelle dans un club ou une association campélienne (ou autre, **si la même activité n'est pas proposée à Champeaux**).
- Le passeport jeunes doit être demandé en mairie **jusqu'à la fin du premier trimestre au plus tard, soit jusqu'au 31/12/2023**.
- Pièces à fournir :
 - Carte d'identité ou livret de famille
 - Photo d'identité **récente**